



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

foie gras

Question écrite n° 11294

Texte de la question

M. François Calvet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs de foie gras, qui soucieux du principe de précaution au regard de l'influenza aviaire, se placent dans une logique de prévention. De ce fait, ils ont mis en place un plan de modernisation sanitaire qui permettra à la profession d'évoluer vers de meilleures pratiques et ainsi prévenir au mieux les risques. Ce plan serait financé à 60 % par les producteurs. Il demande si l'État pourrait s'engager à aider financièrement les éleveurs dans cette démarche, car il est aujourd'hui plus simple et bien moins coûteux de prévenir que de guérir.

Texte de la réponse

L'obligation d'une déclaration des foyers d'influenza aviaire faiblement pathogènes en élevage avicole implique une forte probabilité de détection de tels foyers dans les élevages de palmipèdes, particulièrement sensibles à ce virus. Afin de limiter les risques de contamination de ces élevages, la filière propose la mise en oeuvre d'un plan de maîtrise sanitaire des élevages par le biais d'un plan de modernisation dont le coût total est estimé à 15 MEUR. Elle sollicite les pouvoirs publics pour un financement visant à mettre en oeuvre ce plan. Ce plan de modernisation sanitaire de la filière « prêt à gaver » permettant de faire évoluer cette filière vers de meilleures pratiques sanitaires a pour objectif une diminution de la présence des souches faiblement pathogènes en aviculture. C'est la raison pour laquelle le budget de l'Office de l'élevage pour 2008 a prévu une enveloppe de 1,5 MEUR pour soutenir les premiers investissements engagés par la filière.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11294

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7372

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1405